

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 SEPTEMBRE 2025

PROCES-VERBAL

L'an deux mille vingt-cinq, le onze septembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Nicole MOREL, maire.

| | |
|----------------------------|-----------|
| Membres en exercice | 27 |
| Présents | 21 |
| Représentés | 05 |
| Votants | 26 |
| Quorum | 14 |

Etaient Présents : Nicole MOREL, Florence VANSEVENANT, Jean-Paul MACHAT, Philippe LELONG, Emilie BARBE, Hervé MENTION, Lydia HAZARD, Dominique THIRARD, Thierry MOREL, Pierre LARDANS, Manuella GOURLE, Jean-Dominique DELAITTRE, Mélanie GENUER, Eric JASZINSKI, Virginie CAPON, Patricia BROGNAIS-GEORGET, Bernard SELLIER, Bruno BROGNAIS-GEORGET, Nicole DUMONT, Gérard LEGUAY, Franciane THIEBAULT

Absents représentés : Jean GOSSET (pouvoir à Nicole MOREL), Liliane REDONNET (pouvoir à Thierry MOREL), Xavier DRIESBACH (pouvoir à Hervé MENTION), Carole REDONNET (pouvoir à Jean-Dominique DELAITTRE), Karine GOSSART (pouvoir à Dominique THIRARD)

Absent excusé : Bernard DELABIE

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Madame Manuella GOURLE a été désignée, à l'unanimité, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 19 JUIN 2025

San observations particulières, le procès-verbal de la réunion du 19 juin 2025 est adopté à l'unanimité.

PROJET RESEAU DE CHALEUR

Madame le maire rappelle à l'assemblée qu'en 2019, la Commune a transféré sa compétence à Territoire d'Energie Somme pour la réalisation d'une étude de faisabilité d'un réseau de chaleur sur la commune et qu'elle a convié Madame Agnès LENNE, chargée de mission « Réseau de Chaleur » à Territoire d'Energie Somme afin de tenir informés les élus de l'état d'avancement de ce dossier et leur permettre de prendre une décision dans les mois à venir.

Cette dernière présente l'étude réalisée sur le territoire et dresse la synthèse de l'ensemble du travail conduit ces 3 dernières années notamment avec les industriels, la Région pour le lycée, le Département pour le collège, la CCV et la commune, propriétaires des bâtiments les plus consommateurs en énergie.

Elle précise que Territoire d'Energie Somme assure l'investissement de la construction du réseau de chaleur, sa commercialisation, la gestion de l'exploitation ainsi que la facturation, la commune s'engageant, quant à elle, à céder, à l'euro symbolique, le terrain situé à proximité du lycée dont elle est propriétaire et, éventuellement, à participer financièrement à la viabilisation du terrain dont le coût est estimé à 300.000,00 €.

Après avoir répondu aux différentes interrogations des membres de l'assemblée, Madame LENNE les remercie de leur attention.

FINANCES

Budget principal -Décision modificative n°1

Madame le maire présente à l'assemblée le détail des ajustements comptables qu'il y a lieu d'effectuer suite aux différentes dépenses et recettes qui n'avaient pas été prévues lors du vote du budget primitif 2025. Elle précise que les montants proposés sont quelque peu différents de ceux indiqués dans l'ordre du jour du fait d'une demande supplémentaire d'ouverture de crédit par les services du Trésor.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la décision modificative n° 1 telle que figurant dans le tableau ci-dessous :

| Désignation | DEPENSES | RECETTES |
|--|------------------------|------------------------|
| SECTION DE FONCTIONNEMENT | Augmentation de crédit | Augmentation de crédit |
| Art. 673 – Titres annulés sur exercices antérieurs | 3.000,00 | |
| Arti.6811 – Dotation aux amortissements des immobilisations | 15.197,00 | |
| Art. 6817 Dotation aux dépréciations des actifs circulants | 11.014,00 | |
| Art. 73123– TADEM | | 26.798,00 |
| Art.777 – Quote-part de subvention d'investissement transférée au compte de résultat | | 2.413,00 |
| TOTAL FONCTIONNEMENT | 29.211,00 | 29.211,00 |
| SECTION D'INVESTISSEMENT | | |
| Art.139362 - DSIL | 2.413,00 | |
| Art.1641 – Emprunts | 12.784,00 | |
| Art.28151 – Amortissement réseaux de voirie | | 8.858,00 |
| Art.281828 – Amortissement autres matériels de transport | | 6.339,00 |
| TOTAL INVESTISSEMENT | 15.197,00 | 15.197,00 |
| TOTAL GENERAL | 44.408,00 | 44.408,00 |

Participation Ecole Saint Thérèse – Année scolaire 2024/2025

Considérant que le forfait communal à verser au titre de l'année scolaire 2024/2025 pour chaque élève fréquentant l'école Sainte Thérèse doit être calculé sur la base du coût moyen des écoles publiques de la commune constaté à partir du compte financier unique 2024, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de verser à l'école Sainte Thérèse 1.501,41 € pour chaque élève scolarisé en maternelle et 657,50 € pour chaque élève scolarisé en primaire, soit un total de 24.032,69 €, pour l'année scolaire 2024/2025.

ECLAIRAGE PUBLIC

Remplacement de 2 points lumineux en raison de leur vétusté, place Vaillant Couturier

Madame le maire présente à l'Assemblée le projet d'éclairage public étudié par la Territoire d'Énergie 80 relatif à la pose de 2 points lumineux à la bibliothèque municipale.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ce projet, d'un montant de 3.320,00 € TTC, et arrête le plan de financement suivant :

- Montant pris en charge par la Fédération (20% du coût HT 1.229,00 € des travaux, la TVA et la maîtrise d'oeuvre)
- Contribution de la commune 2.091,00 €

Remplacement d'un point lumineux en raison de sa vétusté, rue Maurice Ducoroy

Madame le maire présente à l'Assemblée le projet d'éclairage public étudié par la Territoire d'Énergie 80 relatif à la pose d'un point lumineux rue Maurice Ducoroy.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ce projet, d'un montant de 1.444,00 € TTC, et arrête le plan de financement suivant :

- Montant pris en charge par la Fédération (20% du coût HT 534,00 € des travaux, la TVA et la maîtrise d'oeuvre)
- Contribution de la commune 910,00 €

Équipement de caméras de vidéoprotection dans divers secteurs de la commune

Madame le maire présente à l'Assemblée le projet d'équipement de 9 caméras de vidéoprotection supplémentaires (city stade, école Victorien Girod, centre périscolaire, rue Grandsire/chemin des treize) étudié par la Territoire d'Énergie 80.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ce projet, d'un montant de 68.523,00 € TTC, et arrête le plan de financement suivant :

- Montant pris en charge par la Fédération (20% du coût HT des travaux, la TVA et la maîtrise d'oeuvre) 25.359,00 €
- Contribution de la commune 43.16400 €

TRAVAUX – STADE MUNICIPAL

Madame le maire présente au Conseil Municipal le projet de remplacement de la haie de thuyas par une clôture en panneaux rigides sur 167 ml et à la pose de filets pare-balls sur 50 ml.

Monsieur Pierre Lardans déplore que le mauvais état de la haie soit la conséquence d'un défaut d'entretien depuis plusieurs années et qu'il aurait pu être évité d'engager une telle dépense. Il demande que, dans l'hypothèse de la réalisation de projet, il soit installé des abris pour les enfants présents sur le site.

Après discussion, le Conseil Municipal, par 17 voix pour, 2 voix contre (Florence VANSEVENANT, Pierre LARDANS) et 7 abstentions (Hervé MENTION, Emilie BARBE, Manuella GOURLE, Patricia BROGNAIS-GEORGET, Mélanie GENUER, Xavier DRIESBACH, Bruno BROGNAIS-GEORGET), approuve ce projet d'un montant estimé à 41.456,40 € TTC et arrête le plan de financement suivant :

- Subvention du Département : 13.818,80 €
- Part revenant à la Commune : 27.637,60 €

QUESTIONS ET COMMUNICATIONS DIVERSES

Modification de la régie d'encaissement des droits de places sur le marché

Afin de pouvoir procéder à l'encaissement des participations financières versées en espèces par les communautés des gens du voyage lors de leurs séjours sur le territoire de la commune, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de supprimer la régie d'encaissement des droits de places sur le marché et de la remplacer par une régie de recettes pour l'encaissement des droits de place sur les marchés et d'occupation temporaire de l'espace public.

Proposition d'acquisition immobilière

Madame le maire informe l'assemblée que la société DELABIE, ayant un projet d'extension de l'entreprise, avait, dans un premier temps, fait part de son intérêt d'acquérir l'ensemble de la parcelle sur laquelle est située l'ancienne trésorerie, rue du Maréchal Foch, à la condition que la commune fasse son affaire du relogement des locataires occupant l'étage.

Les locataires, bien que désireux de quitter le logement pour des raisons personnelles et malgré le concours de la commune ne trouvent pas de nouveau logement

L'entreprise étant très pressée de réaliser une partie de son projet propose au Conseil Municipal d'acquérir uniquement le terrain nu situé à l'arrière de l'immeuble.

Considérant qu'il n'est pas de l'intérêt de la Commune de dissocier la vente de l'immeuble de celle du terrain, le Conseil Municipal, par 0 voix pour, 10 voix contre (Philippe LELONG, Florence VANSEVENANT, Hervé MENTION, Xavier DRIESBACH, Lydia HAZARD, Eric JAZINSKI, Dominique THIRARD, Karine GOSSART, Franciane THIEBAULT, Pierre LARDANS) et 16 abstentions, décide de ne pas donner suite à cette proposition et charge Madame le maire d'en informer la société DELABIE.

Tarifs ALSH

Madame le maire expose à l'assemblée avoir été saisi de la demande d'un agent de la collectivité qui sollicite que le tarif ALSH « commune » puisse être appliqué aux enfants des agents de la collectivité domiciliés dans une commune extérieure.

Après discussion, le Conseil Municipal, par 23 voix pour, 1 voix contre (Emilie BARBE) et 2 abstentions (Hervé MENTION, Xavier DRIESBACH) décide d'appliquer le tarif « commune » pour la facturation des journées d'ALSH aux agents de la collectivité domiciliés dans une commune extérieure et d'étendre ce même dispositif pour le service de la restauration scolaire.

Vente de commerces locaux

Madame le maire invite les élus qui le souhaitent à assister aux rendez-vous fixés avec :

- NOVALYS, promoteur immobilier, qui souhaite se porter acquéreur de la propriété « LEADER PRICE » afin d'y construire un lotissement à vocation sociale
- des particuliers qui envisagent d'acheter les cellules commerciales de l'espace Saint Hubert afin d'y réaliser 4 à 5 logements et un commerce de proximité de type « pizzeria »

Recrutement du responsable du service scolaire et périscolaire

Madame le maire informe l'assemblée de l'arrivée de Monsieur Valentin HENOT au 15 octobre 2025 pour remplacer Monsieur Aurélien TRAULET appelé à d'autres fonctions dans les mois à venir.

DROIT D'INITIATIVE

Suite à l'accident qui a eu lieu il y a quelques semaines rue Marius Briet et qui aurait pu avoir des conséquences dramatiques, Monsieur Hervé MENTION souhaite que la commune envisage la réalisation d'aménagement de sécurité afin de réguler la circulation ainsi que le stationnement.

Monsieur Thierry MOREL demande à prendre la parole afin de dénoncer l'attitude irrespectueuse de Monsieur MENESSIER, président du comité local du Souvenir Français qui, lors de la cérémonie de la libération de la ville, a bousculé la haie de portes drapeaux pendant la minute de silence pour déposer une gerbe sur la tombe des soldats britanniques. Il interroge Monsieur Hervé MENTION, en sa qualité d'adjoint au maire et vice-président de l'association locale, afin de connaître son point de vue sur ce comportement qu'il juge inacceptable et sur la valeur qu'il accorde au drapeau français.

Monsieur Hervé MENTION, bien que regrettant cette maladresse, rétorque que si le protocole avait été respecté ce désagréable incident ne se serait pas produit et qu'il est particulièrement choquant que l'on puisse douter de son attachement aux valeurs patriotiques.

Après un vif échange entre différents membres de l'assemblée, Madame le maire clos le débat.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45.

Le maire,

La secrétaire,

N. MOREL

M. GOURLÉ